

La Gâtine, parc naturel ?

Le pays de Gâtine passe petit à petit les étapes pour devenir un parc naturel régional. Si les présages sont plutôt très bons, la route administrative est encore longue.



Les rapporteurs ont visité un élevage de parthenaises lors de leur découverte du territoire.

Document remis - Photo Pays de Gâtine

Mathieu PAPION
redac.parthenay@courrier-ouest.com

La Gâtine poitevine bientôt en vert sur les cartes ? Le pays de Gâtine pourrait en effet bientôt devenir un parc naturel régional (PNR). Fin mai, deux rapporteurs ont sillonné la région pendant deux jours afin d'observer l'intérêt de la Gâtine et de vérifier que ce qui était inscrit dans l'étude d'opportunité correspondait bien à la réalité. Et leurs retours sont largement positifs.

Les deux rapporteurs en question sont Loïc Bidault, pour le Conseil national de la protection de la nature, et Catherine Marlas, pour Fédération des PNR de France. Les 23 et 24 mai derniers, ils ont pu découvrir le territoire gâtinais, de Saint-Loup-La-

mairé à Secondigny en passant par Ménigoute. Ils se sont arrêtés dans dix-neuf étapes et ont rencontré soixante intervenants locaux, des acteurs du territoire. Le projet est chapeauté par le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Pays de Gâtine.

« Ils ont tout de suite compris que l'identité gâtinaise était forte »

DIDIER GAILLARD. Président du PETR du Pays de Gâtine

Le fil conducteur du projet est le paysage de la Gâtine. Sur les cinquante-trois parcs naturels régionaux que compte la France, pas un seul n'est situé en zone de bocage.

Mais le PETR compte sur l'ensemble du patrimoine gâtinais pour arriver à ses fins. Selon son président Didier Gaillard, les rapporteurs ont notamment relevé une spécificité : « Ils ont tout de suite compris que l'identité gâtinaise était forte ». Les visites ont en effet été un moment important d'échange avec la population, et les rapporteurs ont pu voir qu'elle pouvait se mobiliser pour son territoire. D'après Didier Gaillard, « ils ont été surpris de voir autant de diversité sur un territoire aussi petit ».

Après ces visites, les défenseurs du projet se sont rendus à Paris le 17 juin pour une audition devant le Conseil national de protection de la nature. Une quinzaine d'experts scientifiques dans des domaines variés leur ont posé des questions pour

s'assurer de l'intérêt de la création d'un PNR au regard du patrimoine naturel, et de s'assurer de la cohérence du périmètre.

Un PNR serait un atout dans le but de préserver le bocage et son fragile équilibre entre l'Homme et la nature. Didier Gaillard souligne la différence qu'il y a avec un parc national : « Dans un parc national, on protège la nature, et l'Homme a très peu sa place. Dans un PNR, il y a une cohabitation harmonieuse ».

Le préfet de Région doit donner par arrêté son avis d'ici au mois de septembre. S'il est favorable, et c'est bien parti pour, la prochaine étape sera l'écriture de la charte. Mais les démarches sont fastidieuses, et le PNR ne risque pas de voir le jour avant plusieurs années.